

DIU INFIRMIER(E) DE SANTÉ AU TRAVAIL

MODALITES PRATIQUES



Durée de la formation :

- 2 années universitaires
- 240 heures
- 1000 heures de pratique professionnelle (sur les 2 années)



Calendrier de la formation :

- Examen Année 1 & 2 : juin
- Mémoire / soutenance orale Année 2 : septembre



Lieu de la formation :

- UFR de Médecine et des Professions Paramédicales – Clermont-Ferrand
- Faculté de Médecine Université Jean Monnet – Saint-Etienne
- Faculté de Médecine Université Claude Bernard – Lyon 1
- Faculté de Médecine Université Grenoble Alpes - UGA



Coût de la formation - Tarifs 2025/2026

(sous réserve de modification par les instances universitaires)

- Tarif plein : **2500€/an**
- Réinscription à l'examen sans suivi de cours : **200€**



MODALITES PEDAGOGIQUES



Publics concernés

En Formation Continue : Infirmier Diplômé d'Etat.

Être embauché, avec une quotité d'au minimum 0.5 ETP, avec une mission d'IDE en santé au travail (IST), soit au sein d'un service de prévention et santé au travail inter-entreprises ou autonome, soit directement au sein d'une entreprise ou chez un employeur quel que soit son régime d'affiliation.

Avoir un médecin du travail tuteur (dérogation possible sur avis du comité pédagogique pour un médecin collaborateur en santé au travail en fin de formation). Ce médecin du travail doit être en charge du suivi de l'effectif de travailleurs auprès duquel l'IST exerce ses missions.

Objectifs pédagogiques :

Ce DIU est une formation qualifiante en Santé au Travail destinée à former les IST, conformément à la réglementation (Code du Travail, article L4623-10).

Comme précisé par le Décret 2022-1664 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des (IST), puis l'Arrêté du 30 janvier Année 1 fixant les modalités d'organisation et d'évaluation de la formation

spécifique des infirmiers de santé au travail, ce DIU permet au candidat d'acquérir des connaissances et compétences dans les matières suivantes :

- La connaissance du monde du travail et de l'entreprise ;
- La connaissance des risques et pathologies professionnels et des moyens de les prévenir ;
- L'action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises ;
- Le suivi individuel de l'état de santé des salariés, incluant la traçabilité des expositions et la veille sanitaire et épidémiologique ;
- La prévention de la désinsertion professionnelle ;
- L'exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail et la collaboration avec les personnes et organismes mentionnés aux troisième et quatrième alinéas du I de l'article L. 4644-1.

Programme :

Année 1	Année 2
Connaissance du monde de l'entreprise / Réglementation (32h)	Maintien en emploi (22h)
Référentiel de compétences et suivi individuel de l'état de santé des salariés (14h)	Accompagnement au mémoire (24h)
Examens complémentaires, vaccinations et urgences en milieu de travail (14h)	Promotion de la santé (24h)
Accompagnement au mémoire (16h)	Risques chimiques et toxicologie (22h)
Recherche documentaire et présentation de données quantitatives introduction aux méthodes de recherche qualitatives (14h)	Risques biologiques et horaires de travail (14h)
Risques physiques (22h)	
Risques psychosociaux et santé mentale (22h)	

RENSEIGNEMENTS & CANDIDATURES

Responsable Pédagogique,

Pr Frédéric DUTHEIL

frederic.dutheil@uca.fr

Partenaires :

Université Jean Monnet – Saint-Etienne

Université Claude Bernard – Lyon 1

Université Grenoble Alpes – UGA

Candidatures (15 personnes maximum) :

umfcs.medpha@uca.fr

UFR DE MEDECINE
ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES
Unité Mixte de Formation Continue en Santé
(UMFCS)

28 place Henri Dunant
TSA 50400
63001 Clermont-Ferrand

@ : umfcs.medpha@uca.fr

 : <https://medecine.uca.fr>

